

*doivent s'aider réciprocement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral.*

*Les obligations de justice, pour le prolétaire et l'ouvrier, sont celles-ci : fournir intégralement et fidèlement le travail qui a été convenu librement et selon l'équité ; ne point léser les patrons ni dans leurs biens ni dans leur personne ; dans la défense même de leurs propres droits, s'abstenir des actes de violence et ne jamais transformer leurs revendications en émeute.*

*Les obligations de justice pour les capitalistes et les patrons sont les suivantes : payer le juste salaire aux ouvriers ; ne porter atteinte à leurs justes épargnes, ni par la violence ni par la fraude, ni par l'usure manifeste ou dissimulée ; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux ; ne pas les exposer à des séductions corruptrices, et à des dangers de scandales : ne pas les détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne ; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés avec leurs forces ou convenant mal à leur âge ou à leur sexe.*

*C'est une obligation de charité pour les riches et ceux qui possèdent de secourir les pauvres et les indigents selon le précepte de l'Evangile.*

*Les pauvres, de leur côté, ne doivent pas rougir de leur indigence ni dédaigner la charité des riches, surtout en pensant à Jésus Rédempteur, qui pouvant naître parmi les riches, se fit pauvre afin d'ennoblir l'indigence et l'enrichir de mérites incomparables pour le ciel.*

Il est sûr que si ces préceptes étaient observés, les difficultés présentes, comme toutes les autres, seraient bien près d'être résolues. Et pourtant, dans le présent conflit est-ce qu'il y a un grave désaccord sur aucun point fondamental et d'importance, en contradiction avec les règles posées par les Papes ?

Le noeud de la difficulté paraît consister en ceci : parce que les patrons veulent être maîtres dans leurs ateliers, comme ils en ont certes le droit et souvent le devoir, les ouvriers redoutent de se trouver isolés et par trop faibles, pris individuellement, en face de cette autorité du patron. Les ouvriers veulent entrer à l'atelier avec l'organisation de leurs forces et de leur nombre, avec leur union reconnue. Et les patrons, qui ont parfois expérimenté que l'union, telle que constituée, résistait ou échappait à leur